



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Produits manufactures

Question écrite n° 57788

Texte de la question

M Andre Berthol attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur les moyens mis en oeuvre pour faire avancer les travaux de normalisation européenne. La présence française étant souhaitable à tous les niveaux, il lui demande de lui indiquer le coût actuel des travaux de normalisation et s'il est dans son intention de prévoir la présence de prescripteurs et représentants des usagers dans ces commissions.

Texte de la réponse

Reponse. - Au plan national, le coût global des travaux de normalisation supporte par l'ensemble des partenaires français a été évalué, en 1990, à plus d'un milliard de francs. Ces coûts sont en forte croissance, tant du fait de l'augmentation du volume des travaux proprement dits, que du fait que les normes sont de plus en plus souvent élaborées au niveau européen, voire international, ce qui engendre des frais supplémentaires très importants. En effet, on évalue le coût d'élaboration d'une norme européenne à 1 million de francs, sachant que près de 10 000 normes européennes sont, à l'heure actuelle, répertoriées aux programmes de travail des organismes européens de normalisation. Afin d'inciter les acteurs économiques français à s'impliquer dans les travaux européens et internationaux, malgré l'augmentation des charges, le ministère de l'industrie soutient les acteurs économiques français qui prennent des responsabilités dans l'animation de structures de normalisation européennes, conformément à la communication du ministère de l'industrie en conseil des ministres le 17 janvier 1990. Pour 1991, ces actions ont pu être aidées à hauteur de 15 millions de francs dans le cadre de l'appel à propositions « Partenaires pour l'Europe ». A ce moment spécifiquement affecté aux acteurs économiques, il convient d'ajouter la subvention publique consentie à l'Afnor pour un montant de plus de 100 millions de francs, pour un budget total de 360 millions de francs. Ces mesures ont permis d'obtenir une forte mobilisation des acteurs économiques français dans les structures de normalisation européennes. Ainsi, la France anime aujourd'hui 57 des 250 comités techniques du Comité européen de normalisation (CEN). A cet égard, elle a rattrapé, et même dépasse la Grande-Bretagne (55 animations de comités techniques) pour occuper la seconde place derrière l'Allemagne (69 animations de comités techniques). L'Afnor est en charge de veiller à ce que l'ensemble des partenaires et acteurs économiques intéressés par les travaux de normalisation soient représentés dans le cadre de ces travaux au niveau national et européen. De nombreuses mesures ont été mises en oeuvre par l'Afnor afin d'ouvrir les travaux de normalisation à l'ensemble des acteurs économiques. Ainsi, elle a mis en place dix-neuf comités d'orientation stratégique (COS) qui regroupent, par grands secteurs industriels, fabricants, acheteurs, consommateurs, administrations, pour définir les stratégies et priorités d'action en matière de normalisation. Enfin, un comité spécifique traite tout particulièrement les questions concernant principalement les consommateurs dans la normalisation. Au niveau européen, le Conseil des communautés a décidé d'encourager dans la résolution du 19 juin 1992, relative à la politique européenne en matière de normalisation, les associations de consommateurs à se regrouper au niveau européen pour participer à la définition des priorités en matière de normalisation européenne.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andr•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57788

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 18 mai 1992, page 2176